

### **Modifications du plan directeur 2020**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été consulté sur les modifications du plan directeur 2020 et s'est coordonné avec l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) afin de disposer d'avis du terrain. Dans sa prise de position, le CJB a soutenu le point de vue de Jb.B en mettant particulièrement l'accent sur le développement des infrastructures ferroviaires. Le canton doit maintenant prendre les devants pour faire avancer ce dossier afin que la région puisse disposer d'infrastructures correctes à l'horizon 2030. Pour rappel, sans mesure prise de la part du canton, la région restera mal desservie, notamment pour les raisons suivantes :

- Les horaires des correspondances doivent être améliorés ;
- L'offre actuelle entre la Vallée de Tavannes et Moutier doit absolument être revue car elle crée une cassure entre le Jura bernois et les axes en direction de Delémont-Delle et Delémont-Bâle ;
- Avec les prochains changements d'horaires, les correspondances à Bienne et à La Chaux-de-Fonds vont devenir de plus en plus compliquées et l'offre actuelle dans notre région va se détériorer.

Le canton doit maintenant montrer des garanties sur ces différents travaux à entreprendre d'ici 2030. Ces changements permettront d'améliorer d'une manière globale les horaires ainsi que les correspondances. De plus, cela permettra d'assurer une stabilité du système permettant d'être modulable en fonction des modifications d'horaires sur les lignes nationales.

### **Autres dossiers**

Durant le mois de novembre 2020, le CJB a également :

- pris position sur les projets Interreg transfrontaliers France-Suisse et a émis un préavis à l'attention de l'OEC ;
- pris position dans le cadre de la procédure de corapport sur l'ordonnance cantonale d'introduction du droit fédéral concernant le Covid-19 et son impact sur le domaine de la Culture ;
- pris position dans le cadre de la procédure de corapport relative à l'autorisation de dépenses 2021 pour la HEP-BEJUNE, une prise de position commune CJB-CAF a été établie ;
- pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la modification de la loi concernant les impôts sur les mutations ;
- pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative au projet de recensement architectural 2020 ;



- participé, par l'intermédiaire de sa présidente, au processus de nomination du / de la nouveau/velle suppléant-e à la Préfecture du Jura bernois, en référence aux articles 19 et 20 de l'ordonnance sur le statut particulier (OStP) ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

### Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

*La Neuveville, le 2 décembre 2020*

